

Asile

120 requérants seront logés au Mont et à Gland

Le Mont-sur-Lausanne et Gland accueilleront une partie des migrants attendus d'ici à la fin de l'année

Laure Pingoud

Le canton de Vaud se prépare à accueillir les migrants arrivant des côtes africaines. Premiers sur les listes, Gland et Le Mont-sur-Lausanne ouvriront prochainement les portes de leurs abris de protection civile (PCI) pour loger, à eux deux, près de 120 requérants d'asile. En mars, la Suisse a en effet enregistré près de 50% de demandes supplémentaires. Aux Tunisiens s'ajoutent notamment des réfugiés africains qui ne sont plus retenus en Libye depuis la fin des accords entre l'Italie et Kadhafi.

Vendredi, les syndicats concernés recevaient le coup de fil du conseiller d'Etat Philippe Leuba. Hier au Mont, Daniel Grosclaude découvrait le courrier officiel avec circonspection. Certes, le Conseil d'Etat envisage une ouverture de son abri PCI après Gymnastrada pour permettre à la commune de loger les centaines d'athlètes attendus en juillet prochain dans la région lausannoise. Mais la Municipalité aurait souhaité des garanties car elle a d'autres projets pour son abri. En outre, Daniel Grosclaude pointe la proximité entre les futurs requérants et l'école enfantine voisine. Et il n'apprécie pas d'être mis devant le fait accompli. «M. Leuba m'a dit: «Je réquisitionne.»

«L'Etat de Vaud ne s'est pas non plus porté volontaire auprès de la Confédération, réplique le ministre. Les cantons ont une obligation légale et entendent la respecter le mieux possible, pour les migrants, pour les communes et les habitants.»

A Gland, le syndic, Gérald Cretigny, accueille la nouvelle avec philosophie. L'organisation reste



L'abri PCI de Gland va prochainement accueillir des requérants d'asile. ALAIN ROUÛCHE

«Nous serons à l'écoute des habitants»

Emmanuelle Marendaz Colle, porte-parole de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants

à faire, mais il se montre soucieux d'informer au mieux la population.

Les bagarres survenues à l'abri PCI de Nyon cet hiver sont évidemment dans les esprits. Comment permettre une cohabitation sereine avec les habitants? L'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (Evam) cherche à rompre le désœuvrement de ces nouveaux venus en leur offrant une struc-

ture de jour - vraisemblablement à Nyon et à Lausanne - et des travaux d'intérêt public. Arrivés pour des raisons économiques, beaucoup ne devraient pas bénéficier du statut de réfugié et de mesures durables d'intégration. «Nous allons anticiper, nous mettre à l'écoute des habitants et les informer, relève Emmanuelle Marendaz Colle, porte-parole de l'Evam. Il y a beaucoup de peur, mais, dans les faits, cela se passe bien.»

Communes associées

Philippe Leuba promet par ailleurs que les communes seront associées. En ouvrant des structures de taille moyenne dans des communes de plus de 2000 habitants, il espère d'ailleurs faciliter la cohabitation. Car l'ouverture de Gland et du Mont pourrait n'être qu'un premier pas. Appelé à ac-

cueillir 8,4% des demandeurs d'asile de Suisse, le canton de Vaud se prépare à trouver 500 places supplémentaires d'ici à la fin de l'année. Le canton, qui cofinance cet accueil avec la Confédération, planche sur la question depuis février. Le conseiller d'Etat espère pouvoir privilégier les cantonnements militaires, plus adaptés que les abris PCI. Par ailleurs, l'Evam prévoit la construction d'une structure d'une centaine de places dans un lieu à confirmer. Mais d'autres abris pourraient aussi être transformés en foyers. Pour des durées indéterminées. Tout dépendra de l'afflux de réfugiés et du rythme de traitement des dossiers. Dans les années 90, le canton a accueilli jusqu'à 12 000 requérants d'asile. Aujourd'hui, ils sont 4500.

Jean-Claude Mermoud fustige le SMIC vaudois

Le chef du Département de l'économie met en garde les électeurs vaudois contre une initiative qu'il juge inapplicable

«La justice nous oblige à faire voter les Vaudois sur le salaire minimum. Dans le même temps, elle nous demande de prévenir les électeurs que cette initiative serait difficilement applicable.» Mission remplie hier par Jean-Claude Mermoud. Le chef du Département de l'économie a surtout profité de l'occasion pour dire tout le mal qu'il pense du texte soumis au vote le 15 mai prochain. Le gouvernement, puis le Grand Conseil, avaient dans un premier temps jugé irrecevable cette initiative populaire lancée par le POP et les milieux de gauche. La Cour constitutionnelle avait désavoué cette décision.

Les juges ont cependant reconnu que la modification de la Constitution proposée ne serait pas simple à mettre en musique. Par exemple, le texte soumis au vote ne parle pas d'un salaire minimum unique pour tout le canton, mais de plusieurs en fonction des disparités régionales. «On se demande à quoi pensaient les initiateurs, s'interroge Jean-Claude Mermoud. Les entreprises ne connaissent pas les régions pour travailler.»

Le principal point d'achoppement concerne surtout le mon-

tant d'un SMIC vaudois. Si ses partisans évoquent un montant d'environ 4000 francs, le conseiller d'Etat UDC divise cette estimation par deux, soit environ 2000 francs. Le gouvernement se base pour ce calcul sur la jurisprudence du Tribunal fédéral qui précise qu'un tel système devrait s'approcher des montants distribués par l'aide sociale. «Le risque, c'est de tirer encore plus les bas salaires vers le bas.» Aujourd'hui dans le canton, les plus bas, dans le domaine de l'agriculture, tournent autour de 3100 francs. Le ministre reconnaît cependant l'existence de travailleurs qui ne touchent pas suffisamment pour vivre. «Mais l'initiative rate l'objectif de résoudre le problème des *working poor*.»

Pour Jean-Claude Mermoud, le salaire minimum n'est tout simplement pas envisageable à l'échelle du canton. Le magistrat UDC soutient-il alors l'initiative populaire lancée au niveau fédéral par les syndicats? «A titre personnel, je pense que cette voie est mauvaise. Il suffit de voir le résultat dans les pays voisins qui l'appliquent. Cela provoque le nivellement des salaires par le bas.»

Si le Conseil d'Etat invite les Vaudois à refuser un SMIC cantonal le 15 mai prochain, ses membres sont cependant divisés sur cette question. Jean-Claude Mermoud s'exprimait hier au nom de la majorité, de droite, du gouvernement.

Mehdi-Stéphane Prin

Les musulmans font part de leurs attentes

L'Union vaudoise des associations musulmanes a défini trois priorités

Réunie en assemblée lundi, l'UVAM, l'Union vaudoise des associations musulmanes, a défini trois projets prioritaires dans les rapports entre les communautés islamiques et l'Etat. La première concerne les aumôneries dans les hôpitaux ou les prisons. La deuxième touche aux sépultures des Vaudois musulmans. La dernière consiste à obtenir la recon-

naissance légale de la communauté. «En résumé, nous demandons à être traités sur pied d'égalité avec les autres religions», explique Pascal Gemperli, vice-président de l'UVAM. Pour illustrer son propos, il cite l'exemple des aumôneries musulmanes qui subissent une fouille à l'entrée des prisons vaudoises, alors que leurs collègues chrétiens ou juifs n'y sont pas soumis.

L'UVAM entend donc entrer bientôt en discussions avec les autorités cantonales pour faire avancer ces trois dossiers. **J.FD**

En mai, «Jetman» volera dans le Grand Canyon

Le 6 mai, Yves Rossy traversera, avec son aile à réaction, le mythique site américain. A 200 mètres, à peine, des photographes

Il s'est marié hier, en toute intimité, à Montreux. Et maintenant, Yves Rossy, alias «Jetman», peut s'attaquer à son nouveau défi: le 6 mai prochain, à 10 h, heure locale, il s'élancera pour un vol de six à huit minutes, avec son aile rigide mue par des réacteurs, entre les parois du Grand Canyon, en Arizona, à une vitesse qui oscillera entre 160 et 250 km/h, en fonction du vent. Le Vaudois a choisi le site pour sa beauté et pour le mythe qu'il représente. «Ce vol est aussi idéal en termes d'image, explique Gérard Sermier, son agent. Car Yves doit voler à une altitude de 800 mètres au moins. Conséquence, il se trouvera à 200 mètres des photographes à l'affût sur les plateaux du Grand Canyon.»

Le projet est en préparation



Yves Rossy s'est marié hier à Montreux. PATRICK MARTIN

250

C'est la vitesse en km/h que devrait atteindre Yves Rossy lorsqu'il volera, avec son aile rigide à réaction, entre les parois du Grand Canyon.

depuis près de deux ans. Mais pour réaliser cette nouvelle performance, l'homme qui a survolé la Manche à dû obtenir de multiples autorisations, des forces aériennes américaines jusqu'à celles des Indiens locaux. Car le site est non seulement un parc national, mais s'étend aussi sur une réserve. Finalement, les indigènes voient d'un très bon œil le vol de

cet homme-oiseau, une figure de leur mythologie.

Une fois n'est pas coutume, le Vaudois ne sera pas lancé d'un avion Pilatus. Compte tenu de la configuration de l'endroit, il s'élancera d'un hélicoptère. «Ce vol présente un certain risque, explique Jean-Marc Colomb, son pilote habituel. Car, en cas de panne de réacteur, il ne pourra pas se poser n'importe où. C'est pourquoi il doit encore repérer des sites d'atterrissage de fortune, outre celui prévu le long de la rivière Colorado.» Cela sans compter les virages «à angle droit» que devra prendre l'aventurier dans le Grand Canyon.

Le budget de l'opération n'est pas divulgué, mais s'élèverait «à plusieurs centaines de milliers de francs», entièrement financés par Breitling, qui vient de passer un contrat de trois ans avec Yves Rossy. De son côté, le principal intéressé n'a pas souhaité faire de commentaire sur ce vol: «Aujourd'hui, je consacre ma journée à ma femme!» **Claude Béda**

PUBLICITÉ

Votre enfant a-t-il l'encadrement qu'il mérite

De la 5^{ème} à la 9^{ème}

- accent sur les branches principales
- classes à effectifs raisonnables
- à midi, prise en charge possible

1908

LEMANIA
Ecole Lémania - Lausanne

www.lemania.ch